

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 24 décembre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 17 décembre 2015

2015 V 357 Vœu relatif aux mesures alternatives aux peines de prison.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant le Contrat parisien de prévention et de sécurité adopté au Conseil de Paris en mai 2015 ;

Considérant l'axe 1 dudit contrat, « prévenir la délinquance des jeunes » ;

Considérant la fiche Action 1-4 du dit contrat « prévenir la récidive des mineurs et jeunes majeurs dans une démarche partenariale » ;

Considérant la délibération 2015 DDEEES 58 G DASES portant sur l'avenant à la convention annuelle d'objectifs liant la ville et la Mission locale de Paris adoptée en novembre 2015 ;

Considérant la mesure 24 du pacte de lutte contre la grande exclusion ;

Sur proposition de Nicolas Bonnet-Oulaldj et des éluEs du groupe communiste-Front de Gauche,

Demande :

- Le renforcement du nombre d'intervenants, accompagnant les jeunes sortant de prison, au sein de la mission locale de Paris ;
- Le renforcement de l'aide aux associations intervenant en prison auprès des mineurs et des jeunes majeurs dans le but d'éviter la récidive ;
- Le renforcement du dispositif des TIG au sein des services de la ville.